

Formation « Evaluer les Risques Professionnels (EvRP) »

Fiche programme

Public concerné / prérequis :

Toute personne désignée par le chef d'établissement pour mettre en œuvre la démarche d'Evaluation des Risques Professionnels (EvRP).

Pré-requis :

Les personnes doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité Sociale.

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription afin de valider celle ci.

Objectifs :

Mettre en œuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels de l'entreprise dans le respect des valeurs essentielles et des bonnes pratiques du Réseau Prévention, facilitant la mise en œuvre des plans d'action de prévention.

Contenu :

- Valeurs et bonnes pratiques du réseau prévention
La démarche de prévention, ses enjeux et les conditions nécessaires à sa réussite
Mise en œuvre d'une démarche participative et intégration de la pluridisciplinarité.
- La mise en œuvre de l'évaluation des risques
Aspects réglementaires, principes généraux de prévention
Mise en œuvre : méthodes, organisation, techniques, formalisation, plan d'action, mesures de prévention, communication.
- La réactualisation et la mise à jour de l'évaluation.

Méthodes pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Formation en salle, avec support informatique.

Exposés didactiques, Mises en situation (réelles ou reconstituées) avec retours d'expériences, Echanges, Travail intersession

Formation réalisée par Gwénaëlle FEGE, IPRP, 22 ans d'expérience en prévention des risques professionnels, habilitée par la CARSAT RA.

Durée et organisation :

Durée totale de 3 jours (*en face à face*) répartis de la manière suivante :

2 jours (consécutifs ou non, au choix) / travail intersession / 1 jour.

La durée allouée au travail intersession est d'environ 1 mois.

Validation de la formation, validation des acquis :

Les stagiaires sont évalués selon une grille évaluative complétée à partir des exercices durant les 3 journées de formation, ainsi que sur le travail intersession (présentation orale du travail par chaque stagiaire). Les participants se voient délivrer par Action STE, une attestation de fin de formation validant les acquis.

Accessibilité :

Accessibilité du module aux PSH : nous signaler pour adaptation du module ou réorientation.

Délai : délivrée sous 6/9 mois INTER, 3/6 mois INTRA

Tarif : Inter: à partir de 750€/jour/stagiaire (groupe constitué à partir de 3 personnes) / Intra : à partir de 1000€/HT/jour (groupe de 3 à 12 personnes).